

ALLOCUTION DE M. Pierre MAUROY, Premier ministre,
A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES RECTEURS D'ACADEMIE

(Lille, 9 juin 1984)

Mesdames,
Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à Lille et je remercie le recteur Claude DURAND-PRINBORGNE de l'heureuse initiative qu'il a prise en vous proposant notre ville pour réunir votre conférence.

Il m'offre ainsi une occasion de vous rencontrer à nouveau et de faire un point rapide avec vous.

Je sais que vous avez mis à l'ordre du jour de votre réunion la décentralisation. Je vous en félicite. Vous savez que j'attache une importance particulière à l'action menée dans ce domaine. Il s'agit de l'une des réformes les plus importantes pour l'avenir, engagée par le gouvernement.

*

La décentralisation

L'année 1985, pour l'éducation nationale, sera l'année de la décentralisation. Cette opération intervient à la suite de celles qui ont déjà été engagées dans les domaines de l'urbanisme et du logement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de la santé et des transports.

J'ai eu l'occasion d'indiquer, dès l'an dernier, aux présidents de conseils régionaux que la décentralisation de l'éducation serait effective à la rentrée de 1985.

Ce calendrier nous est d'ailleurs imposé par la loi du 7 janvier 1983. Elle a précisé que les transferts de compétences dans les domaines de l'éducation et de la culture devraient être achevés, au plus tard, trois ans après la date de publication de ladite loi.

Il nous faut donc préparer dès maintenant cette échéance. Le ministre de l'éducation nationale, avec le concours du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a engagé la préparation des décrets d'application de la loi du 22 juillet 1983 qui répartit les compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat en ce qui concerne l'enseignement public.

Mais la mise en oeuvre de la décentralisation ne se fera pas seulement par la publication de textes.

Il s'agit, en fait, de bien autre chose que d'une simple modification de la réglementation. Pour réussir la décentralisation, des changements profonds seront nécessaires dans les habitudes et dans les esprits. Les différents partenaires devront assumer de nouvelles responsabilités. Ils doivent s'y préparer.

Dans cette entreprise, vous, comme recteurs, avez un rôle déterminant à jouer. Vous êtes l'élément central du dispositif. C'est sur vous que repose, pour une large part, la réussite de cette opération.

Quel est votre rôle dans cette affaire ? Quelles sont vos responsabilités ?

La loi du 22 juillet 1983 établit un régime tout à fait nouveau en matière d'éducation, puisqu'il est fondé sur le partage des responsabilités.

- Pour l'enseignement du premier degré, les communes auront la responsabilité de la création et de l'implantation des écoles ; l'Etat aura la responsabilité de l'attribution des emplois, puisqu'il en conservera la charge.

- Pour le second degré, les conseils régionaux auront la responsabilité d'établir les schémas prévisionnels des formations des collèges et des lycées. Les conseils généraux et les conseils régionaux établiront les programmes d'investissement. Les représentants de l'Etat auront, eux, la responsabilité d'établir les listes annuelles d'opérations de construction ou d'extension des établissements. Et, bien entendu, ils conserveront la charge des dépenses de personnes et des dépenses pédagogiques.

Pour qu'un tel système fonctionne, une coopération étroite doit être établie entre tous les partenaires concernés.

Vous devez être les artisans de cette coopération. Il est clair que les conseils régionaux et les conseils généraux ne pourront assumer leurs nouvelles responsabilités sans le concours des services de l'éducation nationale.

Vous allez donc devoir apporter votre aide aux élus régionaux et locaux. Vous devez engager avec eux un nouveau dialogue afin de leur donner les éléments leur permettant de bâtir une politique véritablement décentralisée de l'éducation.

Cette décentralisation n'aura de sens que si elle est également l'occasion d'assurer, sur de nouvelles bases, la concertation avec tous les usagers du service public d'éducation.

La loi de 22 juillet 1983 définit le cadre de cette concertation, en instituant les conseils départementaux et les conseils académiques de l'éducation nationale.

Sur ce point encore, votre action sera déterminante. C'est, en effet, au niveau de ces conseils que peut être engagé un nouveau dialogue avec les usagers, et en premier lieu avec les parents d'élèves. C'est à ce niveau, mieux qu'à celui de chaque établissement, que les élus et les parents d'élèves peuvent participer utilement à la mise en œuvre d'une politique régionale et locale d'éducation.

Or, l'animation de ces conseils, leur bon fonctionnement dépendent - c'est évident - de vous et des inspecteurs d'académie placés sous votre autorité.

Ces quelques remarques suffisent pour faire apparaître l'ampleur des transformations que vous avez à conduire et à mener à bien dans les mois qui viennent.

Pour en souligner les effets, j'ajouterais deux observations :

1) Cette décentralisation, cette concertation, sont indispensables pour la rénovation de notre système d'éducation. Ces réformes prennent une importance particulière au moment où se déroule au Parlement et dans le pays - dans les conditions que vous connaissez - le débat sur l'enseignement privé. Une décentralisation et une concertation réussies constituent l'une des meilleures réponses que nous pouvons apporter à tous ceux qui, ces derniers temps, se sont déchaînés contre l'école publique. Des attaques que vous ne devez pas laisser sans réponse, de même qu'il vous appartient d'expliquer la démarche gouvernementale et de montrer combien elle est ouverte et compréhensive, combien elle respecte la liberté des familles mais aussi des enseignants.

Sur ce débat, qui agite en ce moment les esprits, je tiens à vous dire que ma détermination est toujours la même ; depuis trois ans, j'ai toujours tenu le même cap en recherchant un point d'équilibre entre les propositions des uns et des autres. Ma position, et aussi ma conviction, reposent sur deux principes : le respect du pluralisme (des trois libertés essentielles : celle des parents, celle des enseignants, celle des communes) et, d'autre part, la volonté d'unification du service public de l'éducation. Tous nos efforts doivent tendre à dépasser les divisions actuelles pour aller vers l'unité du système éducatif. Voilà la voie que je veux ouvrir.

2) Ma seconde observation me ramène à la décentralisation et à la concertation. Elles doivent permettre à l'éducation nationale de mieux répondre aux problèmes posés localement en matière de formation professionnelle.

J'ai reçu jeudi, à Matignon, les signataires de l'accord paritaire sur la formation des jeunes ; j'ai examiné avec eux comment nous pourrons ensemble relancer les actions d'insertion professionnelle pour les jeunes : les trois nouvelles formules de formation en alternance imaginées par les partenaires sociaux : contrats de qualification, contrats d'adaptation, stages d'initiation à la vie professionnelle devront jouer pleinement dès la prochaine rentrée. Les entreprises pourront financer ces actions en utilisant directement le 0,1 % de la taxe d'apprentissage et le 0,2 % de la formation continue. Ces nouvelles mesures constituent le premier élément d'un ensemble de mesures pour l'emploi qui ont été étudiées au séminaire gouvernemental de Versailles ; lundi je tiendrai un Comité interministériel, et l'ensemble de ces dispositions sera adopté au Conseil des ministres de mercredi prochain.

Pour le développement de ces nouvelles actions de formation pour les jeunes, la responsabilité première, l'initiative appartiendra aux partenaires sociaux qui doivent ouvrir aux jeunes les portes des entreprises ; mais vous devrez, de votre côté, intensifier vos efforts et apporter tout votre concours à la mise en place des nouvelles formations en alternance.

*
* *

L'adaptation de l'éducation aux besoins régionaux et locaux en matière d'emploi et de formation est un élément important de notre politique d'insertion professionnelle des jeunes.

L'année 1984-1985 sera donc déterminante pour l'évolution et l'adaptation de l'éducation nationale. Mais ces transformations, qui vont absorber une partie de votre énergie, ne devront pas vous conduire à négliger vos tâches de gestion.

Vous avez, dans le même temps, à préparer et à assurer la prochaine rentrée. Nous avions examiné ensemble à Matignon, il y a un an, les conditions de la rentrée de 1983. Cette rentrée 1983, grâce à vos efforts, s'est déroulée de façon normale. Il faut que vous apportiez le même soin à la préparation de la rentrée 1984. Cette rentrée aussi, vous le savez, sera difficile.

Vous avez en effet prévu une forte augmentation des effectifs. En outre, c'est aussi à cette rentrée que sera engagée l'opération de rénovation des collèges. Plus que jamais, il vous faudra mobiliser les enseignants, à qui de nouveaux efforts seront demandés. Vous devez donc obtenir le plein concours de la FEN, et en particulier du SNI-PEGC. Moi-même, je recevrai, la semaine prochaine, le Syndicat national des enseignements du second degré (S.N.E.S.).

Au-delà des difficultés et des insuffisances inévitables, il dépend de vous que cette rentrée fasse apparaître des progrès et des innovations et qu'elle soit marquée par le souci de tous d'améliorer le service public de l'éducation.

L'amélioration de notre système éducatif et son adaptation aux nouvelles exigences économiques et sociales constituent, à mes yeux, une action prioritaire dans la politique gouvernementale.

Je suis convaincu que si nous persévérons ensemble dans les voies que nous avons ouvertes depuis trois ans, nous réussirons dans cette entreprise. Je vous remercie par avance de votre action et de vos efforts.

—ooOoo—